

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00778

Numéro SIREN : 827 989 195

Nom ou dénomination : ACCEL CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2022 sous le numéro de dépôt 2475

ACCEL CONSULTING
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 5, Avenue Barbara – 44570 TRIGNAC
RCS 827 989 195 SAINT-NAZAIRE

**PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 26 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
et le vingt-six avril,
à onze heures,
au 72, Avenue Borriglione – 06100 NICE,

Monsieur Nicolas ARCHOWSKY, demeurant 11, Avenue du Plateau de Rimiez – 06100 NICE, propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 euros chacun composant le capital social, actionnaire unique de la Société, dispose des documents suivants :

- Un exemplaire des statuts ;
- Un extrait du texte des décisions.

L'ORDRE DU JOUR PORTE SUR LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Révocation de la Présidence d'AFT GESTION (représentant légal : Monsieur Arthur AUFFRET) ;
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'actionnaire unique, ayant eu connaissance d'un litige sérieux en-cours avec la société GCL SAINT-NAZAIRE, s'est tenu informé de la nature du différend.

Il s'est alors rendu compte que la direction effective de la société ACCEL CONSULTING était assumée, dans la réalité, par Monsieur Patrick AUFFRET, qui est le père du représentant légal, Monsieur Arthur AUFFRET (Président d'AFT GESTION).

Monsieur Patrick AUFFRET étant sur le coup d'une interdiction de gérer, l'actionnaire unique estime que cette situation fait courir à la société des risques importants.

Par conséquent, l'actionnaire unique décide :

PREMIÈRE DÉCISION

L'actionnaire unique décide de révoquer la société AFT GESTION ayant son siège social sis 54, allée Madeleine Rebérioux - 44600 SAINT-NAZAIRE, de ses fonctions de Président, à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de l'adoption de la décision précédente, l'actionnaire unique décide de nommer en qualité de nouveau Président de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- **Monsieur Brice, Pierre, Dominique MAGRET**, né le 31 Janvier 1976 à BORDEAUX (33) et demeurant 33, Avenue Jean Cailleau – 33370 SALLEBOEUF.

Monsieur Brice MAGRET a déclaré qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination et qu'il accepte lesdites fonctions.

Pour l'exercice des fonctions de Président, Monsieur Brice MAGRET est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société SAS ACCEL CONSULTING, dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La rémunération du Monsieur Brice MAGRET sera fixée ultérieurement. Cependant, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Monsieur Nicolas ARCHOWSKY
Actionnaire unique

Monsieur Brice MAGRET
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »